

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX.

Date de convocation : 26/08/2024

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Votants : 15 Quorum : 10

PRESENTS : M. ROUX Jean, M. DUMONT Michel, Mme DUPIELLET Françoise, M. LANNES Jean-Louis, M. FUSEAU Michaël, M. GARD Daniel, Mme DUCOURNAU Nadine, Mme DOUCET Corinne, Mme MOREAU Nathalie, Mme HERR Séverine.

ABSENTS EXCUSES : M. MAGNOL Pierre qui donne pouvoir à M. ROUX Jean
M. DUPERRIN Marc qui donne pouvoir à Mme DUPIELLET Françoise
Mme ROUSSEAU Michèle qui donne pouvoir à M. FUSEAU Michaël
Mme COUPAUD Catherine qui donne pouvoir à M. DUMONT Michel
Mme TRILLES Carine qui donne pouvoir à Mme HERR Séverine
Mme MARTIN Claude, M. VERSAUD Patrick, Mme GARDERON Nahid, M. COVIAUX Christian.

SECRETAIRE : MOREAU Nathalie

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 29/07/2024. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
2. BONS DE FIN D'ANNÉE
3. VENTE DE LIVRES A 1 €
4. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
5. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
6. DIVERS

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 29/07/2024 Mme LALUC - B 47 – B1036 - 46 Chemin de Gravier – 470 m²
- 12/08/2024 M. et Mme INNOCENT - ZC 370 – 79 Chemin de Millet - 1426 m²

2024/55 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant qu'en raison de la charge de travail durant la pause méridienne à l'école élémentaire, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 6 heures dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 6 heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 03/09/2024

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023/56 - BONS DE FIN D'ANNÉE

Le Maire propose de reconduire les bons de fin d'année de 20 € pour les pugnacais de plus de 70 ans à valoir chez les commerçants de Pugnac.

Un courrier sera adressé à chaque commerçant afin de savoir s'il souhaite être partenaire de ce dispositif. Après un large débat le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023/57 - VENTE DE LIVRES A 1 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire la vente de livres à 1 € à la Médiathèque de PUGNAC du 14 au 19 octobre 2024.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Divers :

- Monsieur le Maire félicite la commission culture pour l'organisation des scènes d'été et du marché gourmand de samedi 31 août.
- Monsieur le Maire fait part du courrier de l'INSEE concernant les résultats des comptages issus de l'enquête de recensement 2024 qui serviront au calcul des populations légales de la Commune.
- Monsieur le Maire déplore l'annonce du départ des médecins et souhaite en parler dans son prochain édito qui sera lu par les adjoints ainsi que la Sous-Préfète avant publication.
- Monsieur FUSEAU indique qu'une concertation avec la population va être lancée du 9 au 30/09/2024. Cette concertation porte sur la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) conformément à l'article L 141-5-3 II 2° du Code de l'énergie.

- Madame DUPIELLET annonce que la rentrée s'est bien passée avec la présence du Major POUZEAUD. Les effectifs sont de 92 élèves en maternelle avec la même équipe enseignante et 154 élèves en élémentaire avec 4 nouveaux enseignants dont le Directeur. Elle précise également que beaucoup de travaux ont été effectués durant l'été. A la maternelle le sol de la salle de motricité a été changé et les murs repeints et la classe 1 a été repeinte. A l'élémentaire les WC côté Mairie ont été rénovés avec des peintures plus gaies.
- Mme DUPIELLET informe le Conseil des spectacles prévus par les tréteaux de l'enfance vendredi 4 et samedi 5 octobre à la salle des fêtes. Elle annonce également que les bâtiments communaux seront décorés de rose pour le mois d'octobre et qu'une conférence ou un débat seront organisés en partenariat avec la sage-femme Mme HIBON et Mme COUPAUD.
- M. DUMONT demande où en est la réparation de la cloche. Le Maire annonce qu'elle devrait être prête d'ici la fin du mois.
- M. GARD souhaite aborder plusieurs sujets :
 - o L'appel d'offres pour le lot 1 A et 1 B (couverture – déasmiantage) est en cours avec une remise des plis au 20/09.
 - o Il souhaite que le départ à la retraite de M. ARNAUD soit anticipé et que du personnel soit formé pour le faucardage.
 - o Il informe ses collègues avoir écrit au Président du Smicval afin de faire un retour sur expériences depuis mars.
 - o Il s'inquiète du sort des infirmières suite au départ annoncé des médecins. Le Maire l'informe qu'un rendez-vous a été fixé.
- M. LANNES informe le Conseil Municipal des exploits réalisés par Paul JOUFREAU, jeune pilote en catégorie EuronascarPro le week-end du 31 août et 1^{er} septembre en République Tchèque. Le samedi 31 août il se classe 2^{ème} et 1^{er} junior, quant au dimanche il monte sur la plus haute marche du podium et reste 1^{er} junior sur cette course. Nous lui adressons toutes nos félicitations ainsi qu'à ses parents Pugnacais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire,
MOREAU Nathalie



Le Maire,
Jean ROUX

